

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2023

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de **FLOURENS**

Séance du **6 février 2023**

Nombre de conseillers

En exercice 13

Présents 9

Procurations 3

Votants 12

L'an deux mille vingt-trois, le six février à 18h30,

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie

sous la présidence de M Didier CORTES, Vice-Président.

Date de la convocation : 27/01/2023

Date d'affichage de la convocation : 27/01/2023

Date d'affichage de la délibération : 08 FEV. 2023

Etaient présents : M. Didier CORTES, Mme Bernadette FAURÉ, M. Philippe ARRUÉ, Mme Isabelle DICIANNI, Mme Josette NOËL, M. Pierre NAVARRO, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Josette MARTINS, Mme Monique ROUTABOUL.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE a donné procuration à M. Pierre NAVARRO

Mme Nicole DUCOUSSO a donné procuration à Mme Marie-Claire LABÉDAN

Mme Martine NOËL a donné procuration à M. Didier CORTES

Mme Aurore MERVILLE-COMET est excusée.

Mme Bernadette FAURÉ a été nommé(e) secrétaire de séance.

Délibération 2023-08 Demande d'aide sociale n°3 : aide financière

Exposé

Monsieur le Vice-Président indique qu'une aide a été demandée par un administré en situation de surendettement pour le règlement d'impayés au niveau de la mutuelle, la dette s'élève à 2 247€.

Il est proposé que la prise en charge soit effectuée à hauteur de 500 €

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

La délibération est adoptée à :

12

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 07/02/2023

Le secrétaire de séance,



Le Vice-Président,
Didier CORTES

